

Master Marketing - Parcours : Marketing intégré dans un monde digitalisé en 2 ans

Type de contrat

Contrat d'apprentissage ou
contrat de professionnalisation

Durée de la formation

24 mois
840 heures

Formation délivrée par

le cnam
Ile-de-France

► Objectifs

- Anticiper les évolutions de la fonction marketing et vente,
- Créer et mettre en place des stratégies marketing,
- Animer une équipe commerciale dans un contexte de concurrence-coopération au sein d'une entreprise.

► Accès au diplôme

- **En M1** : Etre titulaire d'un Bac+3 en commerce ou marketing
- **En M2** : Etre titulaire d'un Bac+4 en commerce ou marketing

Admission : sur dossier et entretien

Dépôt de candidature : à partir de février

Télécharger le dossier de candidature sur le site du CFA-EVE : www.cfa-eve.fr

► Rythme d'alternance

2 jours en formation (lundi-mardi) / 3 jours en entreprise par semaine

► Contacts

Responsable pédagogique : Sonny SERVAIS

Contact administratif : Séverine ROLLAND - severine.rolland@cnam-iledefrance.fr - Tél. : 01 60 79 87 76

Contact CFA EVE : VEGA Elodie - e.vega@cfa-eve.fr - Tél : 01 60 79 56 08 /

CFA EVE - CNAM d'EVRY

19 Cours Blaise Pascal

91000 EVRY

le cnam
Ile-de-France

Programme de la formation

Master 1

- Le management commercial
- La communication commerciale
- Les études de marchés (principes et applications)
- La relation client
- La stratégie commerciale
- Marketing dans un univers digital
- Les méthodes de recherche en marketing et projet
- Test d'Anglais - niveau B1 du cadre Européen

Master 2

- Comportement du consommateur
- Marketing Stratégique
- Retail : intégration physique et digitale
- E-business - Logistique
- Impact des données sur le marketing et la vente
- Marketing en contacte BtoB
- Gestion des comptes-clés et négociation des affaires
- L'entreprenariat
- Stratégie d'Internationalisation
- Méthodologie du mémoire et mémoire de fin d'études

Public concerné (CA ou CP)

Pour le contrat d'apprentissage

- Avoir moins de 30 ans à la date de début du contrat,
- et être de nationalité française, ressortissant de l'UE, ou étranger en situation régulière de séjour et de travail.

▶ Qui peut accueillir un jeune en contrat d'apprentissage ?

- **Toute personne physique ou morale de droit privé, assujettie ou non à la taxe d'apprentissage** : les entreprises, les sociétés civiles, les groupements d'intérêt économique, les associations...
- **Toute personne morale de droit public dont le personnel ne relève pas du droit privé** : l'État, les collectivités territoriales, les établissements publics...

Pour le contrat de professionnalisation

- Avoir moins de 26 ans à la date de début du contrat,
- ou être demandeur d'emploi âgé de 26 ans et plus,
- ou être bénéficiaire du revenu de solidarité active (RSA), de l'allocation de solidarité spécifique (ASS) ou de l'allocation aux adultes handicapés,
- ou avoir bénéficié d'un contrat unique d'insertion,
- et être de nationalité française, ressortissant de l'UE ou étranger en situation régulière de séjour ET de travail.

▶ Qui peut accueillir un jeune en contrat de professionnalisation ?

- **Tout employeur du secteur marchand assujetti au financement de la formation professionnelle.**
- **Les entreprises de travail temporaire** peuvent également embaucher des salariés en contrat de professionnalisation à durée déterminée.

Attention : l'Etat, les collectivités territoriales et leurs établissements publics administratifs ne peuvent pas conclure de contrat de professionnalisation.

Marché à suivre

1. Candidater via le site du CFA www.cfa-eve.fr ou directement auprès des écoles/ universités partenaires concernées.
2. Rechercher activement une structure d'accueil et répondre aux offres de nos partenaires.
3. L'inscription n'est définitive qu'à la signature du contrat d'apprentissage ou de professionnalisation.